



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

DECISION DU MAIRE N° : FACP-04-DM20-25

Nomenclature : 3.2

OBJET : Cession de panneaux de coffrage

Le Maire de la commune de Claix,

VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU Le Code Général des Collectivités territoriales permet, par délégation du conseil municipal d'accorder à l'exécutif un certain nombre de compétences sous réserve que ce dernier rende compte des décisions prises à ce titre lors de chacune des réunions obligatoires du conseil.

VU l'alinéa n°10 de la délibération DEL 06/2024 du 14 mars 2024, le Conseil Municipal a confié par délégation « exclusive » du conseil municipal et pour la durée de son mandat à M. Le Maire la compétence de décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

CONSIDERANT que des panneaux de coffrage acquis en 2008 ne sont plus utilisés par les services municipaux, il apparaît opportun de procéder à l'aliénation de ces biens.

PROPOSE la vente de ces panneaux de coffrage dont le numéro inventaire est 2008040 pour un montant de 1 000 € TTC à la société GAMEO.

APPROUVE la vente des panneaux de coffrage pour un montant de 1 000 € TTC à la société GAMEO domiciliée 26 route de Grenoble 38120 SAINT-EGREVE.



Date d'affichage: 23/07/2025

Date de retrait: 23/09/2025

Claix le 22/07/2025

Le Maire,

Christophe REVIL.

Par délégation du Maire,
Marie-Noëlle STRECKER

